



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUIGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX



C300426_D1

**RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE
POUR LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026
ET FIXATION DES MODALITES DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DANS LES SYNDICATS MIXTES**

La désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans les syndicats mixtes où notre EPCI est représenté, nécessite des opérations électorales chronophages.

Par principe et s'agissant des syndicats mixtes fermés, la désignation des représentants doit, en application des articles L5711-1, L5211-7 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, intervenir au scrutin secret et à la majorité absolue (si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative).

S'agissant des syndicats mixtes ouverts et à défaut de dispositions particulières prévues dans leurs statuts, la désignation des représentants doit être déterminée selon des modalités définies par délibération de l'organe délibérant de chaque membre.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé de bien vouloir :

- recourir au vote électronique pour les opérations électorales inhérentes à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans les syndicats mixtes fermés.

- procéder à la désignation des représentants de la Communauté dans les syndicats mixtes ouverts au scrutin secret et à la majorité absolue (si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative).

- recourir au vote électronique pour les opérations électorales inhérentes à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans les syndicats mixtes ouverts.

- recourir au vote électronique pour la séance du conseil communautaire du 30 avril 2026, notamment pour les délibérations fixées à l'ordre du jour, ainsi que pour les élections des différentes commissions (CAO, CDSP, ...) et la désignation des représentants des divers organismes de la Communauté.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de recourir au vote électronique pour les opérations électorales inhérentes à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans les syndicats mixtes fermés.

Approuve la désignation des représentants de la Communauté dans les syndicats mixtes ouverts au scrutin secret et à la majorité absolue (si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative).

Décide de recourir au vote électronique pour les opérations électorales inhérentes à l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans les syndicats mixtes ouverts.

Décide recourir au vote électronique pour la séance du conseil communautaire du 30 avril 2026, notamment pour les délibérations fixées à l'ordre du jour, ainsi que pour les élections des différentes commissions (CAO, CDSP, ...) et la désignation des représentants des divers organismes de la Communauté.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUIGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX



C300426_D2

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES **Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats**

Le Conseil communautaire constitue, en début de mandat, une commission d'appel d'offres, à caractère permanent, chargée, conformément aux dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), de choisir le titulaire des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du Code de la commande publique.

S'agissant des établissements publics de coopération intercommunale, cette commission doit être composée, conformément aux dispositions du a) du II. de l'article L1411-5 du CGCT, par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, étant ici précisé que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire.

Les membres de la commission d'appel d'offres (président et membres élus titulaires ou suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires) auront voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le président aura voix prépondérante. Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence pourront participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal. Pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, sera assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Par ailleurs, il sera procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouvera dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle aurait droit.

Aux termes des articles D1411-3 à D1411-5 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de cette commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Au vu de ce qui précède, il doit donc être procédé, s'agissant de notre établissement public, à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de ladite commission, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique.

Enfin, aux termes de l'article D1411-5 du CGCT, il appartient au Conseil communautaire de fixer les conditions de dépôt des listes,

Il est proposé que ces listes des candidats aux fonctions de membre titulaire et suppléant de la Commission d'appel d'offres de la CALL pour les marchés publics qui relèvent de son champ de compétence conformément aux dispositions de l'article L1414-2 du CGCT, et pour la durée du mandat, soient déposées par l'un des candidats de ladite liste au Président lors de la présente séance du Conseil communautaire, avant 11H00.

Le vote se déroulera en fin de séance du Conseil communautaire selon les dispositions prévues ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

Décider que les listes de candidats aux fonctions de membre titulaire et suppléant de la Commission d'appel d'offres de la CALL pour les marchés publics qui relèvent de son champ de compétence, conformément aux dispositions de l'article L1414-2 du CGCT, et pour la durée du mandat, seront déposées selon les modalités prévues ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUIGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX



C300426_D3

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Fixation des conditions de dépôt des listes des candidats

Le Conseil communautaire constitue, en début de mandat, une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) chargée, pendant la durée du mandat et conformément aux dispositions du I. de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivité Territoriale (CGCT), d'analyser les candidatures et les offres et rendre des avis dans le cadre des procédures de délégation de service public mises en œuvre,

Conformément aux dispositions du a) du II. de l'article L1411-5 du CGCT, cette commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, étant ici précisé que les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire.

Les membres de la commission de délégation de service public (président et membres élus titulaires ou suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires) auront voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le président aura voix prépondérante. Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations seront consignées au procès-verbal. Pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de délégation de service public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, sera assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Par ailleurs, il sera procédé au renouvellement intégral de la commission de délégation de service public lorsqu'une liste se trouvera dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle aurait droit.

Aux termes des articles D1411-3 à D1411-5 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Au vu de ce qui précède, il doit donc être procédé, s'agissant de notre établissement public, à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de ladite commission, chargée d'analyser les dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et susceptibles d'être retenus comme délégués d'un service public communautaire.

Enfin, aux termes de l'article D1411-5 du CGCT, il appartient au Conseil communautaire de fixer les conditions de dépôt des listes.

Il est proposé que ces listes des candidats aux fonctions de membre titulaire et suppléant de la Commission de Délégation de Service Public de la CALL, prévue par l'article L1411-5 du CGCT, pour la totalité des procédures de délégation de service public mises en œuvre pendant la durée du mandat, soient déposées par l'un des candidats de ladite liste au Président lors de la présente séance du Conseil communautaire, avant 11H00.

Le vote se déroulera en fin de séance du Conseil communautaire selon les dispositions prévues ci-dessus.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

Décider que les listes de candidats aux fonctions de membre titulaire et suppléant de la Commission de Délégation de Service Public de la CALL, prévue par l'article L1411-5 du CGCT, pour la totalité des procédures de délégation de service public mises en œuvre pendant la durée du mandat, seront déposées selon les modalités prévues ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUIGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX

C300426_D4

REVISION ET ADOPTION DE LA CHARTE DEONTOLOGIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Vu le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui prévoit des dispositions en matière de prévention des conflits d'intérêt,

L'évolution des enjeux sociétaux, environnementaux, d'aménagement des territoires et des services publics locaux en général s'est traduite par un accroissement des responsabilités des acteurs publics locaux qu'ils soient élus locaux ou agents publics territoriaux.

Dans ce contexte de responsabilisation croissante, le législateur est intervenu, à de multiples reprises, pour définir les garanties et obligations nécessaires au bon exercice des compétences dévolues aux collectivités locales et mises en oeuvre par les décideurs locaux à l'appui de leur administration.

Parallèlement à ces évolutions législatives, la CALL a engagé une démarche volontariste en matière de déontologie et de prévention des risques inhérents à l'exercice d'un mandat électif ou encore de missions de services publics.

Ainsi, les élus comme les agents disposent de garanties ou de droits spécifiques au regard des enjeux de services publics et de satisfaction de l'intérêt général.

Au-delà de ces droits, il importe que les élus comme les agents puissent disposer d'une parfaite compréhension des principes et obligations déontologiques qui les concernent, des règles de conduite associées, des risques encourus en cas de manquement, ainsi que du rôle à jouer par chacun dans le cadre du respect de ces principes et obligations.

Dans cette perspective et avec une volonté de sécuriser l'action publique, le Conseil Communautaire, lors de la séance du 14 décembre 2023, a mis en place une charte de déontologie, afin d'offrir à l'ensemble des élus et des agents un cadre déontologique commun. Étant précisé que les autorités de contrôle, comme la HATVP préconise fortement l'adoption d'une charte de déontologie.

L'entrée en vigueur de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, ainsi que des évolutions des textes en matière de commande publique, implique de réviser la charte de déontologie de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Tout en faisant référence aux dispositions du CGCT relatives à la charte de l'élu local, la charte de déontologie est structurée comme suit :

- Partie 1: Les principes et obligations déontologiques applicables aux élus et agents,
- Partie 2 : La déontologie dans la commande publique,
- Partie 3 : Les conséquences des manquements aux principes et obligations déontologiques,
- Partie 4 : La prévention et la détection des manquements aux principes et obligations déontologiques.

Des sessions de sensibilisation à destination des agents seront proposées afin de faciliter son appropriation. Le guide sera également mis à disposition sur le portail intranet de la CALL.

La présente délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil Communautaire le nouveau guide de déontologie, commun aux élus et aux agents.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la charte de déontologie révisée de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin figurant en annexe de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUIGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX

C300426_D5

DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local ;

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération de l'organe délibérant ; L'article L. 1111-14 du CGCT prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés à l'article L1111-13 du CGCT.

Le décret d'application n°2022-1520 du 6 décembre 2022 prévoit les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l' élu local et précise ses obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer ses missions. Le référent déontologue doit être désigné au plus tard le 1er juin 2026.

Le référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte visé à l'article L5721-2. Plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes. Il doit être choisi en raison de son expérience et de ses compétences et doit être extérieur à la collectivité au sein de laquelle il est désigné.

Il ne doit ni exercer un mandat actuel ou passé depuis moins de trois ans, ni en être agent et ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts avec la collectivité. Il doit exercer ses missions en toute indépendance et impartialité. Il est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Désignation du référent déontologue :

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin choisisse une personne, par rapport à son expérience et ses compétences, pour exercer les missions de référent déontologue, en toute indépendance et impartialité.

Monsieur Jacques BILLET, Administrateur territorial en retraite, ancien DGAS, Membre du Bureau du SNDGCT présentant toutes les qualifications, est proposé à la fonction de référent déontologue des élus communautaires pour la durée du mandat, sous forme de vacation.

À ce titre, il percevra une indemnité de 80 € par dossier. Ses frais de transport seront remboursés sur justificatifs, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale (FPT).

Processus de la saisie à l'avis :

1 - Saisine du référent

La saisine du référent devra se faire de manière écrite. La demande devra être nominative. Le demandeur devra communiquer tout document utile permettant d'apprécier sa demande.

2 - Examen de la demande

Un accusé de réception sera adressé au demandeur au plus tard 72 heures après réception de la demande, précisant si cette dernière relève bien du champ de compétence du référent déontologue.

3-Avis

Le référent déontologue devra rendre son avis dans un délai maximum de 2 mois suivant l'accusé de réception. L'avis sera écrit, et pourra comporter des recommandations. L'avis n'a aucun caractère obligatoire, il a uniquement pour objet d'éviter des poursuites pénales.

Le référent déontologue informera la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin des demandes qu'il recevra, dans le respect des règles de confidentialité et de secret professionnel.

Chaque année, le référent déontologue adressera à l'autorité territoriale un bilan annuel présentant une synthèse de ses activités dans le respect de la confidentialité qui s'impose à lui.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la désignation de Monsieur Jacques BILLET, Administrateur territorial en retraite, ancien DGAS, membre du Bureau du SNDGCT, comme référent déontologue des élus communautaires et selon les modalités définies ci-dessus.

Autorise le Président ou son représentant à signer une convention avec Monsieur Jacques BILLET, ainsi que le renouvellement de la dite convention et tout acte à intervenir.

Informe que chaque commune membre de l'Agglomération pourra décider, par délibération, de se rattacher à l'Agglomération Lens-Liévin pour désigner Monsieur Jacques BILLET en qualité de référent déontologue.

Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 sur le budget principal, respectivement sur les imputations suivantes : Budget Principal/ Fonctionnement / Ligne de crédit 4196.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUIGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX



C300426_D6

MOYENS ATTRIBUES AUX GROUPES D'ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui précise qu'un groupe d'élus doit comporter au minimum dix conseillers communautaires,

Aux termes de l'article L.5215-18 du code général des collectivités territoriales :

« Dans les conseils de communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants, le fonctionnement des groupes de conseillers communautaires peut faire l'objet de délibérations sans que puissent être modifiées, à cette occasion, les décisions relatives au régime indemnitaire des conseillers communautaires.

Dans ces mêmes conseils, les groupes de conseillers communautaires se constituent par la remise au président d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.

Dans les conditions qu'il définit, le conseil de communauté peut affecter aux groupes de conseillers communautaires, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le président peut, dans les conditions fixées par le conseil de communauté et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes de conseillers communautaires une ou plusieurs personnes. Le conseil de communauté ouvre au budget de la communauté d'agglomération, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil de la communauté, charges sociales incluses.

Le président du conseil de communauté est l'ordonnateur des dépenses susmentionnées.

L'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant. »

En vertu de l'article L.5216-4-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire peut, dans les conditions qu'il définit :

- Affecter aux groupes de conseillers communautaires, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.
- Autoriser le Président à affecter aux groupes de conseillers communautaires une ou plusieurs personnes, sur proposition des représentants de chaque groupe. Le conseil communautaire ouvre au budget de la communauté d'agglomération, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil communautaire.

L'élu responsable de chaque groupe décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant.

Il revient à l'assemblée délibérante de prévoir les modalités de répartition entre les groupes d'élus des moyens de fonctionnement ci-dessus définis.

Ces moyens visent exclusivement à permettre l'exercice du mandat des conseillers communautaires, dans le respect :

- du pluralisme des élus,
- du principe d'égalité entre les groupes,
- d'une répartition proportionnelle à leur effectif,
- et de la bonne utilisation des deniers publics.

Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins électorales, partisans ou étrangères aux compétences de la Communauté d'agglomération. Ces moyens ne peuvent bénéficier qu'à des groupes constitués, les élus se déclarant non-inscrits n'y étant pas éligibles. Cependant les élus non-inscrits ont le droit de tenir des réunions au sein du siège de l'agglomération. Des salles leurs seront accessibles par le système de réservation en place, pour exercer ce droit.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil :

1°) En ce qui concerne les locaux, équipements de bureau, matériels informatiques et de télécommunications

- Affecter un local administratif à chaque groupe d'élus. La surface totale (un ou plusieurs locaux) est de 4m² par élu composant le groupe avec une surface minimum de l'ordre de 20 m². Il pourra s'agir de locaux propriété de la collectivité ou, à défaut de disponibilité de locaux propriété de la CALL, pris en location par cette dernière au prix du marché. L'ensemble des charges locatives et de fonctionnement de ces locaux sera pris en charge par la CALL.

Les élus n'appartenant à aucun groupe pourront bénéficier de salles communautaires pour tenir des réunions, sous réserve des nécessités de service et d'un délai de prévenance suffisant.

- Affecter à chaque groupe le matériel de bureau nécessaire à son fonctionnement. Le matériel informatique mis à disposition comprendra un poste informatique par groupe (et un poste supplémentaire par tranche de 20 élus). Pour la reprographie des documents, les élus et collaborateurs auront également accès au parc de copieurs mutualisés de la CALL (code spécifique).

Concernant la téléphonie :

- 1 poste fixe par local ;
- 1 smartphone par collaborateur de groupe incluant un forfait mobile avec internet.

Par ailleurs, tous les conseillers, qu'ils fassent ou non partis d'un groupe, sont équipés d'une tablette numérique pour la dématérialisation de l'envoi des documents relatifs aux instances communautaires.

2°) En ce qui concerne, les frais de fonctionnement des groupes d'élus :

Les frais de fonctionnement des groupes, pour leur usage propre ou pour un usage commun, comprennent, du matériel de bureau (achats de fournitures de bureau et consommables) et des frais de documentation (dont la reprographie), de courrier et de télécommunications.

Les dépenses prises en charge concernent exclusivement : la documentation, les fournitures administratives, les frais postaux, les communications nécessaires à l'activité du groupe sont fixés à un montant de 500 euros par élu par an.

3°) En ce qui concerne l'affectation de personnels

Le nombre de collaborateurs est limité à un équivalent temps plein par tranche de 20 élus, dans la limite d'un plafond fixé à 4 par la collectivité.

Les collaborateurs de groupes d'élus pourront être soit des :

- agents contractuels recrutés sur contrats à durée déterminée, dans la limite du mandat électoral de l'assemblée délibérante ;
- fonctionnaires détachés sur ce même type de contrat.

Dans le respect du statut de la fonction publique territoriale, les collaborateurs de groupes d'élus sont recrutés par le Président de la CALL, sur proposition des présidents de groupe, sous contrat à durée déterminée liée au mandat. Leur rémunération, proportionnelle aux missions (assistance administrative, chargé de mission ou encadrement), est plafonnée selon les grilles indiciaires de la FPT et ne peut excéder 30 % du total des indemnités des élus. Les crédits sont répartis proportionnellement à l'effectif de chaque groupe, sans fongibilité. Les groupes transmettent annuellement un état récapitulatif des moyens utilisés. Tout manquement entraîne la suspension des moyens. Les modalités sont révisées annuellement.

L'ensemble de ces collaborateurs dépendront des groupes politiques. La gestion des congés annuels, des demandes de formation, déplacements et des modalités d'organisation du temps de travail sera centralisée et coordonnée par la Direction des ressources humaines après validation préalable du président de groupe.

Les collaborateurs de groupes politiques, fonctionnaires en détachement, ne sont pas soumis à l'obligation d'un entretien professionnel annuel mais pourront éventuellement le solliciter si besoin auprès de la Direction des ressources humaines.

4°) Révision des moyens, contrôle et suspension

Les moyens sont révisés en cas de modification de la composition des groupes.

Chaque groupe établit annuellement un état récapitulatif des moyens utilisés et une attestation de conformité.

La collectivité peut procéder à tout contrôle et suspendre les moyens en cas d'irrégularité. Toute utilisation non conforme entraîne la suspension des moyens.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, en ce qui concerne les moyens en ressources humaines :

- a) L'ouverture des crédits correspondants dans la limite globale de 30 % du montant total des indemnités brutes versées chaque année aux membres de l'assemblée, répartis proportionnellement à l'effectif de chaque groupe d'élus, sans aucune possibilité de fongibilité entre plusieurs groupes ;
- b) Le recrutement de ces personnels s'exerce dans les cadres exclusifs des dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et selon la nomenclature d'emplois définies par la présente délibération. La fin de ces contrats interviendra au plus tard au terme du mandat électoral de l'assemblée délibérante concernée.

Décide, en ce qui concerne les autres moyens :

- a) L'affectation d'un local administratif à chaque groupe d'élus. La surface totale (un ou plusieurs locaux) est de 4m² par élu composant le groupe avec une surface minimum de l'ordre de 20 m². Il pourra s'agir de locaux propriété de la collectivité ou, à défaut de disponibilité de locaux propriété de la CALL, pris en location par cette dernière au prix du marché. L'ensemble des charges locatives et de fonctionnement de ces locaux sera pris en charge par la CALL.
- b) Les élus n'appartenant à aucun groupe pourront bénéficier de salles communautaires pour tenir des réunions, sous réserve des nécessités de service et d'un délai de prévenance suffisant.
- c) L'affectation de matériels de bureau nécessaires au fonctionnement des groupes d'élus :
 - des mobiliers et fournitures de bureau nécessaires à son fonctionnement selon les normes appliquées à l'administration de la CALL ;
 - le matériel informatique mis à disposition comprendra un poste informatique par groupe (et un poste supplémentaire par tranche de 20 élus). Pour la reprographie des documents, les élus et collaborateurs auront également accès au parc de copieurs mutualisés de la CALL.
 - concernant la téléphonie :
 - . 1 poste fixe par local ;
 - . 1 smartphone par collaborateur de groupe incluant un forfait mobile avec internet.
 - Tous les conseillers, qu'ils fassent ou non partis d'un groupe, sont équipés d'une tablette numérique pour la dématérialisation de l'envoi des documents relatifs aux instances communautaires,
 - Les dépenses prises en charge concernent exclusivement : la documentation, les fournitures administratives, les frais postaux, les communications nécessaires à l'activité du groupe sont fixés à un montant de 500 euros par élu et par an.

Impute les dépenses aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUIGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX



C300426_D7

DROITS DES ELUS COMMUNAUTAIRES : Formation et remboursements de frais

Les élus locaux bénéficient depuis 1992 d'un droit à la formation. Depuis, le dispositif a connu de nombreuses évolutions, notamment avec la loi du 27 février 2002 visant à faciliter l'accès à la formation des élus, la loi du 31 mars 2015 instituant le droit individuel à la formation des Elus (DIFE), la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, ainsi que la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025, qui renforcent le droit à la formation des élus.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux, rendu applicable aux membres du conseil de la communauté par l'article L.5216-4 du CGCT, dispose que les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Communautaire doit délibérer sur le droit à la formation de ses membres et que le conseil détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre,

Considérant que la mise en œuvre du Droit Individuel à la formation des élus (DIFE) relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat. Ces formations peuvent notamment contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat. Le montant du DIFE pour chaque élu communautaire est fixé à 400 euros par an,

Considérant par ailleurs que le droit à la formation en lien avec leur mandat est reconnu au bénéfice des membres du Conseil communautaire qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus,

Considérant que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la collectivité dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le Ministère de l'intérieur,

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil communautaire, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant,

Considérant qu'en vertu de la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025, la formation des élus doit être encouragée,

Considérant qu'en vertu des articles 8 et 26 de la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025, les élus peuvent percevoir des remboursements de frais dans le cadre de leur participation aux instances,

Considérant qu'au moment du vote de la présentation du compte financier unique, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte financier unique,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus communautaire égale à 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du Conseil Communautaire.

Précise que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'intérieur et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses.

Le remboursement s'effectuera comme suit :

	Base	Grands villes et Grand Paris	PARIS
Hébergement Petit Déjeuner inclus	 90€	120€	140€
Déjeuner	20€	20€	20€
Dîner	20€	20€	20€
Frais kilométriques	0.35 € / km		
Transports en commun	Train Base AR seconde classe Métro, Bus RER, TAXI		

Décide de mettre en place et d'inscrire au budget des formations spécifiques au titre de l'enveloppe CALL comme suit :

- Une formation obligatoire à destination des élus ayant reçu délégation dès la première année du mandat,
- Une formation pour les élus ayant reçu délégation en matière de prévention et gestion des déchets / économie circulaire,
- Une session d'information à l'attention de tous les élus locaux en début de mandat.

Décide dans le cadre de la conciliation vie personnelle, vie d'élu, de proposer le remboursement des frais engagés par l'ensemble des élus communautaires dans le cadre de leur participation effective aux conseils communautaires, réunions de bureau, réunions de commissions dont ils sont membres et réunions officielles :

- Prise en charge des frais kilométriques à hauteur de 0.35 € / km, sur la base d'un aller-retour depuis la commune de l'élu jusqu'au siège de la CALL,
- Prise en charge des frais de garde d'enfants de moins de 16 ans à hauteur de 12,02 € / heure
- Prise en charge des frais engagés par les élus au titre de l'assistance aux personnes âgées,
- Prise en charge des frais engagés par les élus au titre de l'assistance aux personnes handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile.

Ce remboursement s'effectuera sur présentation des pièces justificatives nécessaires permettant de s'assurer du caractère régulier et déclaré de la prestation. Il ne pourra excéder par heure, le montant du salaire minimum de croissance.

Autorise le Président à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUIGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX



C300426_D8

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 10 DECEMBRE 2026 :
Dispositions relatives aux modalités de fonctionnement
des instances représentatives du personnel**

Vu l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique qui impose la création d'un comité social territorial (CST) dans chaque collectivité ou établissement public employant au-moins 50 agents,

Vu l'article L. 251-9 du Code général de la fonction publique qui impose la mise en place d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) dans chaque collectivité ou établissement public employant au-moins 200 agents,

Vu les articles R. 252-36 et R. 252-37 du Code général de la fonction publique, qui imposent de délibérer six mois avant la tenue des élections professionnelles, afin de déterminer le nombre de représentants du personnel,

Vu l'article R-252-30 du Code général de la fonction publique qui précise qu'au sein du comité social territorial les membres du comité représentant la collectivité sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination, parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité,

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 2025 fixant les élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026,

Considérant que l'effectif de la collectivité au 1^{er} janvier 2026 est au-moins égal à 200 agents,

Considérant la réunion du 03 mars 2026 avec établissement d'un compte-rendu signé par les organisations syndicales de la collectivité siégeant au CST, recueillant leur avis sur le nombre de représentants du personnel au CST et à la F3SCT, à savoir 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants, ainsi que sur d'autres modalités de fonctionnement de ces instances,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- La création d'un comité social territorial (CST) avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT),
- Le maintien du paritarisme numérique au CST et à la F3SCT, entre le collège des représentants du personnel et celui des élus de la collectivité, soit 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants,
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au même titre que celui des représentants du personnel, au CST et à la F3SCT, c'est-à-dire que l'avis de ces deux instances aura été émis après le vote de chaque collège,

Prend acte

- que le scrutin du CST se déroulera exclusivement à l'urne le 10 décembre 2026, dans les locaux de la collectivité, la désignation des représentants du personnel à la F3SCT découlant des résultats de cette élection,
- qu'un protocole d'accord pré-électoral relatif aux modalités d'organisation du scrutin du CST du 10 décembre 2026 sera signé entre l'autorité territoriale et les organisations syndicales de la collectivité, celles-ci ayant pris connaissance du nombre d'agents électeurs au CST, au 1^{er} janvier 2026, et de la répartition hommes-femmes,
- qu'un règlement intérieur de ces instances sera signé entre l'autorité territoriale et les organisations syndicales de la collectivité, après les élections professionnelles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUIGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX



C300426_D9

CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES ET FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES EN LEUR SEIN

Le Conseil Communautaire peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions constituent l'organe de réflexion et de proposition de la Communauté d'agglomération. Il est proposé la création de 4 commissions :

- Commission attractivité et dynamiques territoriales,
- Commission transition écologique et résilience,
- Commission cohésion sociale et citoyenneté,
- Commission ressources, numérique et coopération territoriale.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques. Pour ce faire, elles pourront auditionner toute personne œuvrant dans leur domaine.

Le Président peut assister à chaque commission thématique. Les Vice-Présidents sont présents dans les commissions relevant de leur ressort. Tout conseiller communautaire doit s'inscrire dans une commission.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, la composition de ces commissions se fait dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de constituer quatre commissions qui traiteront les sujets suivants :

- Commission attractivité et dynamiques territoriales : 24 membres

Innovation économique, filières d'avenir et emploi, industrie, Aménagement du territoire et stratégie foncière, Habitat, logement et parcours résidentiels, Tourisme, valorisation patrimoniale et promotion du territoire, Renouveau du bassin minier, Ruralité, centralités et mobilités de proximité

- Commission transition écologique et résilience : 23 membres

Planification écologique et adaptation climatique, Économie circulaire et gestion des déchets, Eau, Assainissement, biodiversité et ressources naturelles, Énergies renouvelables et sobriété énergétique, Alimentation durable et agriculture de proximité

- Commission cohésion sociale et citoyenneté : 23 membres

Solidarités, santé et autonomie, politique de la ville, Culture, patrimoine et créativité, Sport, bien-être et prévention santé, Économie sociale et solidaire, Jeunesse et participation citoyenne

- Commission ressources, numérique et coopération territoriale : 23 membres

Stratégie numérique, intelligence artificielle et données, Finances, prospective et évaluation des politiques publiques, Élaboration et suivi du budget, Prospective financière et optimisation fiscale, Ressources humaines et modernisation administrative, Coopération intercommunale et mutualisation, Gestion des équipements et services communautaires

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUIGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX



C300426_D10

FIXATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le IV. de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose qu' « est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ».

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle se réunit dès lors qu'une compétence est transférée et est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, quelque soit son montant.

La loi ne prévoit pas de modalités spécifiques concernant la désignation des membres de la CLECT et n'aborde pas non plus la question de la répartition des sièges au sein de la commission entre les communes membres. Il revient à l'organe délibérant de définir à la majorité des deux tiers la composition de la CLECT, celle-ci devant obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal.

Il est proposé que la CLECT soit composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour chaque commune membre de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin désignés par leur conseil municipal.

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 janvier 2000 portant création de la CLECT,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sera composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune membre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **77 délégués étaient présents et 16 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 77

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMÉZ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 16

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI à Monsieur Thomas MENUGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX



C300426_D11

ORGANISATION DES COMMISSIONS Désignation des conseillers communautaires

Le Conseil a décidé la création des quatre commissions suivantes :

- Commission attractivité et dynamiques territoriales : 24 membres,
- Commission transition écologique et résilience : 23 membres,
- Commission cohésion sociale et citoyenneté : 23 membres,
- Commission ressources, numérique et coopération territoriale : 23 membres.

Les 93 conseillers communautaires doivent se répartir dans ces quatre commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Chaque conseiller communautaire ne siège que dans une seule commission.

Par ailleurs, il convient également de tenir compte des dispositions de l'article L5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales telles qu'elles résultent de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ; cet article dispose que :

« En cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L2121-22.

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes. »

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, les représentants dans les quatre commissions comme suit :

- **Commission attractivité et dynamiques territoriales** : 24 membres

1	Jean LETOQUART
2	François LEMAIRE
3	Ludovic GAMBIEZ
4	Laurent POISSANT
5	Donata HOCHART
6	Alain DUBREUCQ
7	Tony MOULIN

8	Jordan LOURDEL
9	Sabine FINEZ
10	Violette DUFOUR
11	Christine STIEVENARD
12	Jean-François CECAK
13	Nadine DUCLOY
14	Steve TIRLOIT
15	Cathy APOURCEAU-POLY
16	Marc TEILLIEZ
17	Abdeljalil IDYOUSSEF
18	Christian PRIMONT
19	Dany PAIVA
20	Bruno CLAVET
21	Noé CARETTE
22	Lisa DURIEZ GUICHARD
23	Laurent DASSONVILLE
24	Valérie MARCOS

- **Commission transition écologique et résilience** : 23 membres

1	Pierre SENECHAL
2	Martine CHWICKO
3	Sébastien MESSENT
4	Bruno TRONI
5	Arnaud PAVY
6	Didier DEGAND
7	Mathieu VIART
8	Dorise TRANAIN
9	Freddy MIETTE
10	Rudy RAGUENET
11	Laure MEPHU NGUIFO
12	Lucienne GOUY
13	Nicolas GODART
14	Philippe VANTORRE
15	Karine MICHEL
16	Bernard BAUDE

17	Maurice VISEUX
18	Thomas MORELLE
19	Caroline MELONI
20	Thomas MENUGE
21	Anthony DESMIS
22	Fabrice TREPCZYNSKI
23	Jean-François BOULONGNE

- **Commission cohésion sociale et citoyenneté** : 23 membres

1	Alain BAVAY
2	Alain ROGER
3	Fabrice PLANQUE
4	Thibault GHEYSSENS
5	Sébastien LYSIK
6	Virginie COLLART
7	Sébastien OGEZ
8	Sylvie LANCERY
9	Magalie BIGET
10	Hélène CORRE
11	Fatima AIT CHIKHEBBIH
12	Romain DRUMÉZ
13	Anne-Marie DUHAMEL
14	Cathy WASYLIKOW
15	Perrine CIOFFI
16	Michèle CARBONNIER
17	Christelle LELIEUX-BUISSETTE
18	Yanis GAUDILLAT
19	Annie LIANT
20	Isabelle PRZYMROZEK
21	Joël BERNARD
22	Daisy DUVEAU
23	Eric GUISGAND

- **Commission ressources, numérique et coopération territoriale** : 23 membres

1	Jean-Marie ALEXANDRE
2	André KUHCINSKI
3	Christian PEDOWSKI
4	Geoffrey MATHON
5	Bernadette DOUTREMEPUICH
6	Thierry DAUBRESSE
7	Maryse BARBAUT
8	Marjorie DELONGHAI
9	Annick SAINT-MACHIN
10	Laurent DELIERS
11	David GALET
12	Carine BANAS
13	Jean-Pierre SANTERNE
14	Ludivine PLOUVIER
15	Nicolas CHERET
16	David KUSNIREK
17	Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI
18	Kévin STOREZ
19	Corinne DISLAIRE
20	Isabelle COROENNE
21	Christelle KACZMAREK
22	Emmanuel FONTAINE
23	Lily DUBOIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI à Monsieur Thomas MENUGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX

C300426_D12

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES :
Artois Mobilités, Lys Yser, Eden62, Plate-forme multimodale de Dourges, SCOT,
Stade Couvert Régional Liévin et SymMad**

Le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire les représentants au sein des syndicats mixtes fermés (SMF) et ouverts (SMO) auxquels adhère la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A savoir :

- Syndicat Mixte Artois Mobilités (SMF),
- Établissement Lys Yser (SMF),
- Syndicat Mixte Eden 62 (SMO),
- Syndicat Mixte pour la Plate-forme Multimodale de Dourges (SMO),
- Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SMF),
- Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin (SMO),
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Marque et de la Deûle (SMO).

Par principe et s'agissant des syndicats mixtes fermés, la désignation des représentants doit, en application des articles L. 5711-1, L. 5211-7 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, intervenir au scrutin secret et à la majorité absolue (si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative).

S'agissant des syndicats mixtes ouverts et à défaut de dispositions particulières prévues dans leurs statuts, les modalités de désignation des représentants de la Communauté ont été fixés au scrutin secret et à la majorité absolue (si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative).

Dans ce cadre, l'annexe à la présente délibération rappelle le nombre de représentants au sein des syndicats mixtes respectifs.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants.

Le Conseil, après un vote au scrutin secret, tel que repris dans l'annexe 1 - tableau détaillé récapitulatif des candidatures et votes des syndicats mixtes,

Désigne les représentants au sein des syndicats mixtes repris dans l'annexe 2.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Annexe 2 à la délibération n°12 du 30 avril 2026 - désignation représentants syndicats mixtes

Nom de la structure	Nbre de délégués	Nom Prénom	
Syndicat Mixte Artois Mobilités (SMF)	7 titulaires	1	M. Alain DUBREUCQ
		2	M. Tony MOULIN
		3	Mme Martine CHWICKO
		4	M. André KUCHCINSKI
		5	M. Nicolas CHERET
		6	M. Maurice VISEUX
		7	M. Romain DRUMÉZ
	7 suppléants	1	M. Sébastien OGEZ
		2	Mme Violette DUFOUR
		3	M. David KUSNIREK
		4	Mme Sylvie LANCRY
		5	M. Fabrice PLANQUE
		6	Mme Anne-Marie DUHAMEL
		7	M. Bruno TRONI
Syndicat Mixte Artois Mobilité : comité de suivi du Plan de Déplacements Urbains (SMF)	1 représentant (désigné parmi les délégués Artois Mobilités)	1	M. Alain DUBREUCQ
Etablissement LYS YSER (SMF) (ancien SYMSAGEL)	3 titulaires	1	M. Thibault GHEYSENS
		2	M. Pierre SENECHAL
		3	M. Marc TEILLIEZ
	1 suppléant	1	M. Christian SPRIMONT
Syndicat Mixte Eden 62 (SMO)	1 titulaire	1	Mme Martine CHWICKO
	2 suppléants	1	M. Abdeljalil IDYOUSSEF
		2	M. Nicolas GODART
Syndicat Mixte pour la Plate-Forme Multimodale Dourges (SMO)	2 titulaires	1	M. Alain BAVAY
		2	M. Abdeljalil IDYOUSSEF
	2 suppléants	1	M. Ludovic GAMBIEZ
		2	M. Nicolas GODART

Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SMF)	7 titulaires	1	M. Christian SPRIMONT
		2	Mme Carine BANAS
		3	M. Alain BAVAY
		4	M. François LEMAIRE
		5	Mme Michèle CARBONNIER
		6	Mme Bernadette DOUTREMEPUICH
		7	Mme Nadine DUCLOY
	3 suppléants	1	<i>M. David KUSNIREK</i>
		2	<i>M. Jean LETOQUART</i>
		3	<i>M. Philippe VANTORRE</i>
Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional de Liévin (SMO)	7 titulaires	1	M. Sylvain ROBERT
		2	M. Alain ROGER
		3	M. Sébastien LYSIK
		4	Mme Marjorie DELONGHAI
		5	M. Bernard BAUDE
		6	M. Bruno TRONI
		7	M. Laurent POISSANT
	7 suppléants	1	<i>Mme Maryse BARBAUT</i>
		2	<i>Mme Sylvie LANCRY</i>
		3	<i>Mme Carine BANAS</i>
		4	<i>M. Rudy RAGUENET</i>
		5	<i>M. Marc TEILLIEZ</i>
		6	<i>M. Jean Pierre SANTERNE</i>
		7	<i>M. Jean-François CECAK</i>

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 062-246200364-20260430-C300426_D12-DE



Syndicat mixte du bassin versant de la Marque et de la Deûle (SymMad) (SMO)	5 titulaires	1	M. Thibault GHEYSENS
		2	M. Sébastien LYSIK
		3	M. Daniel DEGAND
		4	M. Marc TEILLIEZ
		5	M. Pierre SENECHAL
	5 suppléants	1	<i>M. Sébastien MESSENT</i>
		2	<i>M. Geoffrey MATHON</i>
		3	<i>Mme Sabine FINEZ</i>
		4	<i>M. Bruno TRONI</i>
		5	<i>M. Philippe VANTORRE</i>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI à Monsieur Thomas MENUGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX



C300426_D14

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - désignation des membres

Il est rappelé que la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a, par délibération du 14 novembre 2003, décidé de la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Vu la délibération C090720_04 portant modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), cette commission examine les rapports et bilans suivants :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4° Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est, par ailleurs, consultée pour avis, par le Conseil communautaire, sur :

- 1° Tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil communautaire se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- 2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
- 4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Enfin, la majorité de ses membres peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La CCSPL est présidée par le président ou son représentant et comprend des membres du Conseil communautaire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ainsi que des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux nommés par le Conseil communautaire. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La composition de la Commission instituée par délibération du 9 juillet 2020, était la suivante :

- Le Président ou son représentant,
- 9 membres titulaires et 9 membres suppléants,
- 1 titulaire et 1 suppléant pour l'Organisation Générale des Consommateurs (ORGECO),
- 1 titulaire et 1 suppléant pour l'Union Fédérale des Consommateurs–Que Choisir (UFC-Que Choisir),
- 1 titulaire et 1 suppléant pour l'Association nationale de consommateurs et usagers (CLCV),
- 1 titulaire et 1 suppléant pour la Maison régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES).

Il est proposé de reconduire les organismes précités.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les membres :

- Assemblée délibérante :

- Le Président, M. Sylvain ROBERT ou son représentant, M. Alain BAVAY

Titulaires

- M. André KUCHCINSKI
- Mme Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX
- Mme Martine CHWICKO
- Mme Virginie COLLART
- Mme Lucienne GOUY
- M. Bruno TRONI
- Mme Cathy WASYLIKOW
- M. Laurent DASSONVILLE
- Mme Christelle KAZCMAREK

Suppléants

- Mme Marjorie DELONGHAI
- Mme Donata HOCHART
- Mme Laure MEPHU NGUIFO
- Mme Violette DUFOUR
- M. Sébastien OGEZ
- M. Bernard BAUDE
- M. Steve TIRLOIT
- M. Joël BERNARD
- M. Eric GUISGAND

- Représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant (les membres seront désignés par simple courrier des organismes) :

- Organisation Générale des Consommateurs (ORGECO),
- Union Fédérale des Consommateurs–Que Choisir (UFC-Que Choisir),
- Association nationale de consommateurs et usagers (CLCV),
- Maison régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI à Monsieur Thomas MENUGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX

C300426_D15

DESIGNATION DES REPRESENTANTS : divers organismes

Le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire les représentants au sein des divers organismes auxquels adhère la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A savoir :

- Office de Tourisme Intercommunautaire Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme,
- SAEM Territoires 62,
- HLM Maisons et Cités Soginorpa,
- Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais,
- Conseil de surveillance du CHL,
- EPCC Musée du Louvre – Lens,
- IUT de Lens de l'Université d'Artois,
- Etablissement Public Foncier,
- UFR Artois - Faculté des sciences Jean Perrin à Lens
- UFR Artois -Faculté des sports et de l'éducation physique de Liévin,
- Commission territoriale des VNF de la Région Nord/Pas-de-Calais,
- Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes,
- Conférence de territoire de santé Artois Douaisis (ARS Nord Pas-de-Calais),
- Conférence des Financeurs (Prévention de la perte d'autonomie),
- Conférence des Financeurs (personnes âgées et personnes handicapées à l'habitat inclusif),
- CERDD (centre de ressources du développement durable),
- Comité Régional de l'Habitat Nord/Pas-de-Calais,
- Fonds de Dotation du Centre Hospitalier de Lens et des Hôpitaux de l'Artois
- SCIC Toit Commun,
- CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement),
- Comité Local de Santé Mentale (CLSM).

Dans ce cadre, l'annexe à la présente délibération rappelle le nombre de représentants au sein des divers organismes.

Il est proposé de procéder à l'élection des représentants.

Considérant la décision prise à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

Deux listes de candidats sont présentées telles que reprises en annexe 1.

Le Conseil, après un vote,

La liste « Majorité Communautaire » obtient 68 voix,

La liste « Rassemblement National et Apparenté » obtient 25 voix,

Désigne les représentants au sein des divers organismes repris dans l'annexe 2.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Annexe n°2 à la délibération n°15 du 30 avril 2026 - désignation représentants divers organismes

Nom de la structure	Nbre de délégués	Nom Prénom	
Office de Tourisme Intercommunautaire Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme (Comité de Direction)	12 titulaires	1	Mme Donata HOCHART
		2	Mme Christine STIEVENARD
		3	Mme Hélène CORRE
		4	Mme Martine CHWICKO
		5	Mme Marjorie DELONGHAI
		6	M. Christian SPRIMONT
		7	Mme Karine MICHEL
		8	Mme Christelle BUISSETTE
		9	Mme Cathy APOURCEAU-POLY
		10	M. Pierre SENECHAL
		11	M. Jean-Pierre SANTERNE
		12	M. Philippe VANTORRE
	12 suppléants	1	<i>M. Daniel DEGAND</i>
		2	<i>M. Sébastien OGEZ</i>
		3	<i>Mme Laure MEPHU NGUIFO</i>
		4	<i>Mme Sylvie LANCRY</i>
		5	<i>Mme Annick SAINT-MACHIN</i>
		6	<i>M. François LEMAIRE</i>
		7	<i>Mme Bernadette DOUTREMEPUICH</i>
		8	<i>Mme Nadine DUCLOY</i>
		9	<i>Mme Cathy WASYLIKOW</i>
		10	<i>M. Jean-Marie ALEXANDRE</i>
		11	<i>Mme Perrine CIOFFI</i>
		12	<i>Mme Michèle CARBONNIER</i>
SAEM Territoires 62	3 représentants au CA dont 1 à l'AG	1	M. Sylvain ROBERT (AG)
		2	Mme Cathy APOURCEAU-POLY
		3	M. Jean-Marie ALEXANDRE

HLM Maisons et Cités Soginorpa	1 titulaire	1	M. François LEMAIRE
	1 suppléant	1	<i>M. Alain BAVAY</i>
Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (1 représentant qui siège à la CCP)	1 représentant	1	M. Bruno TRONI
Conseil de surveillance du CHL	2 représentants	1	M. Alain BAVAY
		2	Mme Michèle CARBONNIER
Conseil d'Administration de l'EPCC Musée du Louvre - Lens	1 titulaire	1	M. Sylvain ROBERT
	1 suppléant	1	<i>M. Fabrice PLANQUE</i>
Conseil d'Administration de l'IUT de Lens de l'Université d'Artois	1 délégué	1	M. Alain BAVAY
Etablissement Public Foncier CA	1 titulaire	1	M. Jean LETOQUART
	1 suppléant	1	<i>M. Nicolas GODART</i>
UFR Artois - Faculté des sciences jean perrin à Lens	1 titulaire	1	M. Alain BAVAY
	1 suppléant	1	<i>M. Jean-François CECAK</i>
UFR Artois -Faculté des sports et de l'éducation physique de liévin	1 titulaire	1	M. Alain BAVAY
	1 suppléant	1	<i>M. Alain ROGER</i>
Commission territoriale des VNF de la Région Nord/Pas- de-Calais	1 représentant	1	M. Alain ROGER
Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes	1 titulaire	1	Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH
	1 suppléant	1	<i>M. Freddy MIETTE</i>
Conférence de territoire de santé Artois Douaisis (ARS Nord Pas-de-Calais)	1 titulaire	1	M. Alain BAVAY
	1 suppléant	1	<i>Mme Michèle CARBONNIER</i>
Conférence des Financeurs (Prévention de la perte d'autonomie)	1 titulaire	1	M. Alain BAVAY
	1 suppléant	1	<i>Mme Michèle CARBONNIER</i>
Conférence des Financeurs (personnes âgées et personnes handicapées à l'habitat inclusif)	1 titulaire	1	M. François LEMAIRE
CERDD (centre de ressources du développement durable)	1 représentant	1	M. Bruno TRONI
Comité Régional de l'Habitat Nord/Pas-de-Calais	1 titulaire	1	M. François LEMAIRE
	1 suppléant	1	<i>Mme Martine CHWICKO</i>
Fonds de Dotation du Centre Hospitalier de Lens et des Hôpitaux de l'Artois : CA	1 représentant	1	Mme Michèle CARBONNIER

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 062-246200364-20260430-C300426_D15-DE



SCIC Toit Commun	1 représentant	1	M. Thibault GHEYSENS
CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)	1 représentant	1	M. Alain BAVAY
Comité Local de Santé Mentale (CLSM)	1 représentant	1	M. Alain BAVAY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI à Monsieur Thomas MENUGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX

C300426_D17

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES Constitution et élection des membres

Le Président rappelle que le Conseil communautaire constitue, en début de mandat, une commission d'appel d'offres chargée, conformément aux dispositions de l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de choisir le titulaire des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du Code de la commande publique.

S'agissant des établissements publics de coopération intercommunale, cette commission doit être composée, conformément aux dispositions du a) du II. de l'article L1411-5 du CGCT, par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Aux termes des articles D1411-3 à D1411-5 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de cette commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Conseil communautaire ayant fixé par délibération n°2 en date du 30 avril 2026, les conditions de dépôt des listes tel que prévu à l'article D1411-5 du CGCT, le Président de séance énonce les listes de candidats qui lui ont été transmises.

2 listes se présentent aux suffrages :

« 1. » Liste présentée par la « Majorité Communautaire » :

Titulaires

M. André KUCHCINSKI,
M. Sébastien MESSENT,
Mme Cathy WASYLIKOW,
M. Bruno TRONI,
M. David KUSNIREK,

Suppléants

Mme Martine CHWICKO,
M. Tony MOULIN,
M. Steve TIRLOIT,
M. Bernard BAUDE,
M. Ludovic GAMBIEZ.

« 2. » Liste présentée par le « Rassemblement National et Apparenté » :

Titulaires

M. Thomas MORELLE,
M. Fabrice TREPCZYNSKI,
Mme Daisy DUVEAU,
Mme Caroline MELONI,
M. Dany PAIVA,

Suppléants

M. Kévin STOREZ,
M. Annie LIANT,
M. Noé CARETTE,
Mme Valérie MARCOS,
M. Laurent DASSONVILLE.

Après un vote, à bulletin secret, sur 93 votants, 2 blancs, 91 suffrages exprimés,

« 1. » La liste présentée par la « Majorité Communautaire » ayant obtenu 66 voix, dispose de 4 sièges,

« 2. » La liste présentée par le « Rassemblement National et Apparenté » ayant obtenu 25 voix, dispose de 1 siège,

Le Conseil,

Décide la constitution d'une Commission d'appel d'offres,

Déclare que la Commission d'appel d'offres sera composée de la façon suivante :

- **Président** : Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ou son représentant,

- Membres :

Titulaires

M. André KUHCINSKI
M. Sébastien MESSENT
Mme Cathy WASYLIKOW
M. Bruno TRONI
M. Thomas MORELLE

Suppléants

Mme Martine CHWICKO
M. Tony MOULIN
M. Steve TIRLOIT
M. Bernard BAUDE
M. Kévin STOREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

L'élection est rendue publique par voie d'affichage du procès-verbal d'élection aux lieux officiels d'affichage de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (site internet : <https://www.agglo-lenslievin.fr> et à son siège) dans les 24 heures suivant l'élection, conformément aux dispositions de l'article L 2122-12 du CGCT.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 09 H 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 24 avril 2026 adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été publié sur le site internet de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **78 délégués étaient présents et 15 représentés sur 94 délégués en exercice.**

Présent(s) : 78

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Madame Magali BIGET, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Thierry DAUBRESSE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Corinne DISLAIRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Violette DUFOUR, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sylvie LANCRY, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procuration(s) : 15

Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH à Monsieur Thierry DAUBRESSE, Madame Maryse BARBAUT à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Hélène CORRE à Monsieur Thibault GHEYSSENS, Madame Lily DUBOIS à Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Emmanuel FONTAINE à Monsieur Jean-François BOULONGNE, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI à Monsieur Thomas MENUGE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Lucienne GOUY à Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Eric GUISGAND à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur David KUSNIREK à Monsieur Arnaud PAVY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jordan LOURDEL à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien LYSIK à Madame Martine CHWICKO

Absent(s) excusé(s) : 1

Monsieur Maurice VISEUX

C300426_D18A

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) Constitution et élection des membres

Le Président rappelle que le Conseil communautaire constitue, en début de mandat, une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) chargée, pendant la durée du mandat et conformément aux dispositions du I. de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), d'analyser les candidatures et les offres et rendre des avis dans le cadre des procédures de délégation de service public mises en œuvre.

Conformément aux dispositions du a) du II. de l'article L1411-5 du CGCT, cette commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Aux termes des articles D1411-3 à D1411-5 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°3 du 30 avril 2026 fixant les conditions de dépôt des listes tel que prévu à l'article D1411-5 du CGCT, le Président de séance énonce les listes de candidatures qui lui ont été transmises.

Deux listes se présentent aux suffrages :

« 1. » Liste présentée par la « Majorité Communautaire » :

Titulaires

M. André KUHCINSKI,
M. Sébastien MESSENT,
Mme Cathy WASYLIKOW,
M. Bruno TRONI,
M. David KUSNIREK,

Suppléants

Mme Martine CHWICKO,
M. Tony MOULIN,
M. Steve TIRLOIT,
M. Bernard BAUDE,
M. Ludovic GAMBIEZ,

« 2. » Liste présentée par le « Rassemblement National et Apparenté » :

Titulaires

M. Noé CARETTE,
M. Yanis GAUDILLAT,
M. Thomas MENUGE,
M. Eric GUISGAND,
M. Jean-François BOULONGNE,

Suppléants

M. Anthony DESMIS,
Mme Corinne DISLAIRE,
Mme Lily DUBOIS,
M. Joël BERNARD,
M. Bruno CLAVET,

Après un vote, à bulletin secret, sur 92 votants, 1 abstention, 91 suffrages exprimés,

« 1. » La liste présentée par la « Majorité Communautaire » ayant obtenu 66 voix, dispose de 4 sièges,

« 2. » La liste présentée par le « Rassemblement National et Apparenté » ayant obtenu 25 voix, dispose de 1 siège,

Le Conseil,

Décide de constituer la Commission de Délégation des Services Publics,

Déclare que la Commission de la Délégation de Service Public sera composée de la façon suivante :

- **Président** : Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ou son représentant,

- Membres :

titulaires

M. André KUHCINSKI
M. Sébastien MESSENT
Mme Cathy WASYLIKOW
M. Bruno TRONI
M. Noé CARETTE

suppléants

Mme Martine CHWICKO
M. Tony MOULIN
M. Steve TIRLOIT
M. Bernard BAUDE
M. Anthony DESMIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

L'élection est rendue publique par voie d'affichage du procès-verbal d'élection aux lieux officiels d'affichage de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (site internet : <https://www.agglo-lenslievin.fr> et à son siège) dans les 24 heures suivant l'élection, conformément aux dispositions de l'article L 2122-12 du CGCT.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.